# Le Nord

**ADMINISTRATION** — LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

**BUREAU D'ANNONCES** — 1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

**CONDITIONS**

| | |
|---|---|
| Par la poste. Un an | 20 francs |
| Six mois | 10 francs |
| Trois mois | 5 francs |
| Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus | |

**PUBLICITÉ**

| | |
|---|---|
| Annonces | la ligne 0,40 |
| Réclames | — 0,75 |
| Faits-divers | — 1,50 |
| Chroniques locales | — 4,00 |


**TEMPÉRATURE**

LILLE, le 6 janvier.

| | |
|---|---|
| Minimum, nuit, abrité | — 0°6 |
| Minimum, nuit, découvert | — 3°6 |
| Surface du sol, 9 h. du matin | — 3°6 |
| A 1 mètre de profondeur | 4°0 |
| De l'air à l'ombre | — 0°4 |
| Maximum, jour, à l'ombre | 1°1 |
| Maximum, jour, au soleil | 2°0 |

Etat hygrométrique (9 h. m.) 0°90
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent S.

Baromètre. — Le 5 janvier (8 h. du matin) la pression était de 777 m/m. Le 7 janvier (8 heures du matin), la pression est de :

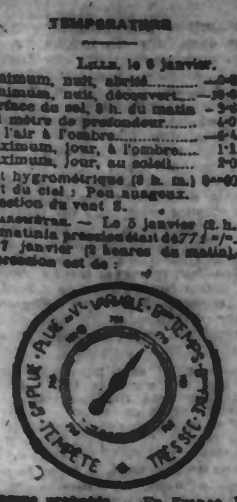

**Temps probable.** — En France, la température va se relever; des chutes de neige ou de pluie sont probables dans le Nord.

## Les 15.000 des grands ancêtres

En ces jours où l'on ne peut se rencontrer sans conjuguer ensemble le verbe « J'ai froid » à tous les temps et à toutes les personnes, si nous parlions un peu de nos aïeux qui eurent froid aussi au temps qu'ils nous précédaient sur les chemins de la vie ?

J'ai là, sous les yeux, un brave petit journal, modeste de format et de périodicité : il ne paraît qu'une fois par quinzaine. Il est plus « populo » que le « Travailleur ». Tandis que le journal à Delory prend dix centimes au prolétaire, ma feuille se contente du sou démocratique.

Je lis donc dans « La Riposte » des Ardennes :

« Ce fut un rude hiver que celui de 1794-1795. Les vivres devinrent chers. La Convention, qui gouvernait alors la France, s'émut. Elle sentit vivement que la République devait faire quelque chose pour remédier aux maux du pays. »

C'est tout comme aujourd'hui.

Il fait froid et le pain, la viande, le lait, les œufs, tous les objets de première consommation sont devenus hors de prix. Les bouchers ont de plus supprimé les étrennes. Le lait ne reviendra plus à quatre sous et jamais plus nous ne verrons les œufs à moins de deux sous en été. Actuellement on les paie le double.

Par exemple, ce qui n'est pas comme aujourd'hui, c'est le souci de faire quelque chose pour le pays.

Demandez aux Dron, Guislain, Delecroix, Ghesquière et autres cailloux septentrionaux du Bloc ; ils ne songent nullement à faire le moindre effort, à combiner la plus petite « truc » pour alléger les charges écrasantes qui pèsent sur le budget quotidien de la mangeaille du dernier père de famille de leur « famille électorale ».

Vous me demandez pourquoi.

Un peu de patience. Continuons d'abord la lecture intéressante de la « Riposte » :

« Que fit-elle (la Convention) ?

Elle songea à l'indemnité que touchaient les députés dont elle était composée. Cette indemnité était de dix-huit livres par jour.

Sa détermination fut vite prise. Cette détermination date en effet du 12 janvier, ou, comme on disait dans le jargon d'alors du 23 nivôse.

Elle décida que, vu la misère du peuple, cette indemnité parlementaire serait modifiée. Au lieu de payer 18 livres par jour à chaque député, on en paierait 36, c'est-à-dire le double. »

C'est tout comme aujourd'hui.

Nos blocards du XXe siècle ont dans le sang les instincts de leurs ancêtres du déclin du XVIIIe.

Au même mal ils appliquent le même remède.

A la France qui souffre, aux pauvres gens guettés par la misère et les dettes ils répondent en s'adjugeant quinze mille francs au lieu de neuf, c'est-à-dire passé 41 fr. par jour au lieu de 25.

Vous savez maintenant pourquoi nos « amis du peuple » qui répondent aux noms ci-dessus rappelés, ne se tourmentent d'aucune façon les méninges pour rendre moins pénibles les rigueurs de la vie.

Supérieurs à leurs ancêtres de la Convention, ils ont prévu le coup, et, bien avant les frimas, ils ont « modifié l'indemnité parlementaire ».

C'est chose faite : elle n'est plus à faire, parce qu'elle vient d'être faite.

O philanthropie ! O solidarité républicaine, voilà bien de tes coups dont le peuple serait heureux de se passer !

Et il y eut deux députés, Levasseur et Duhem qui parlèrent contre la proposition de dix-huit à trente-six livres.

« Lorsqu'il s'agit d'augmentation, déclara Duhem, nous ne devons parler de nous qu'en dernier lieu ».

L'histoire de 1795 fut celle de 1907 : Duhem parla dans le désert, et la Convention, montrant le chemin à notre Chambre, estima que « quand il s'agit d'augmentation, les députés doivent parler d'eux en premier lieu ».

Qu'on n'aille pas croire que ce détail a été ressuscité pour les besoins de la cause par un infâme réactionnaire. Il est raconté dans un livre écrit avant qu'il fut question des quinze mille. On le trouve dans l' « Histoire socialiste », éditée chez Rouff, sous la direction du citoyen Jaurès.

Continuons la lecture de la « Riposte » :

Le volume qui contient cet épisode au début de son chapitre VII est dû à la plume de l'ancien député socialiste Gabriel Deville, aujourd'hui ministre plénipotentiaire.

Deville accuse d'indécence de telles mesures législatives. Il prétend qu'elles ne devraient être prises que comme conséquence d'une réforme générale, dans laquelle tous les petits traitements auraient d'abord trouvé leur compte (Thermidor et Directoire, pages 84 et 85).

Nos socialistes unifiés ou non, millionnaires ou en train de le devenir, ne sont que de vulgaires Pharisiens dont ils continuent la race en passant par les traces des grands ancêtres.

Ils crient les grands principes, ils vont partout hurlant les revendications.

Ils ne les mettent en pratique qu'à leur profit.

Et vivent les 15.000 ! chante le chœur des Delory, Ghesquière, Goniaux, renforcé par les radicaux Delecreix, Dron, Guislain, etc.

V. H.

## Gazette du Nord

Nous apprenons avec une douloureuse impression la mort, à **HONDSCHOOTE**, de **M. l'abbé Charles Wyckaert**, ancien doyen d'Hondschoote.

M. l'abbé Wyckaert s'est éteint doucement, après avoir reçu en pleine connaissance les secours de la religion, le dimanche 5 janvier, dans la 81e année de son âge et la 55e de sa vie sacerdotale.

Né à Outterstcene le 29 septembre 1827, le défunt avait été ordonné prêtre à la Noël de l'année 1853, et nommé vicaire à Wormhoudt à la même époque.

Au cours de son long ministère, M. l'abbé Wyckaert fut successivement vicaire à Dunkerque-St-Jean-Baptiste en 1864, curé de Rosendael en 1866, de Winnezeele en 1868 et doyen d'Hondschoote en 1873.

Après avoir consacré 27 années de dévouement à ses paroissiens d'Hondschoote, M. le doyen démissionna pour raison de santé en décembre 1900.

Les funérailles auront lieu le jeudi 9 janvier, à onze heures, en l'église paroissiale d'Hondschoote.

On annonce la mort :

A **HAUBOURDIN**, d'**Elisabeth Cuvelier**, fille de M. et Mme Henri Cuvelier-Boutry, décédée le 4 janvier, à l'âge de 9 mois. Les convoi et messe d'ange auront lieu en l'église d'Haubourdin, le mercredi 8 courant, à 11 heures.

A **ROUBAIX**, de **Mlle Stéphanie Deles**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, décédée le 3 janvier, dans sa 75e année, munie des sacrements de notre mère la Sainte Eglise.

Les funérailles ont eu lieu lundi, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

A **TOURCOING**, de **M. Jules Lehoucq**, de la firme Lehoucq et Charlet, négociants en laines.

M. Lehoucq n'était âgé que de 45 ans ; il laisse une veuve et trois enfants. Depuis un an il était officier d'académie et avait cessé d'être, depuis quelques années, administrateur des Hospices. Caractère fort affable, il était entouré de la sympathie générale. C'est à son obligeance que la « Croix » doit de publier des renseignements et complets sur les marchés de Tourcoing, Le Havre et New-York.

Ses funérailles auront lieu mercredi à 10 h. 1/2, à Saint-Christophe.

A **COUTICHES**, de **M. Louis Legrain-Pompart**, négociant, décédé dans sa quarante-huitième année.

Le défunt était très connu et estimé dans la région.

Il fut à Couticheş un des fondateurs de la société de secours mutuels « La Prévoyance », qui, grâce à sa grande activité, devint bientôt très prospère. Il en remplissait, depuis l'origine, les fonctions de trésorier avec zèle et désintéressement.

S'il ne refusait jamais son concours à quiconque le sollicitait, il était tout particulièrement heureux, en toutes circonstances et surtout au moment des élections, de mettre son dévouement au service de l'Action Républicaine Libérale, dont il fut un des plus utiles serviteurs.

Ses funérailles auront lieu mercredi, à dix heures.

Hier à 9 h. 1/2, ont eu lieu, en l'église Saint-Germain, à **MOUVAUX**, les funérailles de **M. Prosper Boudewyn**.

La levée du corps a été faite par M. Dufour, vicaire la paroisse, qui a également célébré le Saint-Sacrifice de la messe.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Julien, Albert, Carlos et Arthur Boudewyn.

Dans la nombreuse assistance se trouvaient plusieurs membres du clergé, le P. Dassonville, de Notre-Dame du Hautmont, M. l'abbé Corset, sous-directeur du Hautmont, M. l'abbé Villain, vicaire de Saint-Martin, à Roubaix ; nous avons remarqué aussi plusieurs notabilités de la ville, MM. H. Bataille et H. Montaigne, conseillers municipaux, M. César Pollet, M. Maurice Pollet, industriels, etc.

Nous recommandons aux prières l'âme les défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

## Grave affaire à Dunkerque

**UNE COLOSSALE ESCROQUERIE**
**DEUX ARRESTATIONS**

Voici des détails complets sur la grave affaire qui est aujourd'hui l'objet de toutes les conversations à Dunkerque.

En 1906 se fondait en cette ville une société anonyme sous le nom de « Société française d'exploitations forestières et d'importations », au capital de 600.000 fr. divisé en 6000 actions de 100 fr. chacune. Le promoteur était un M. W..., ingénieur à Paris, lequel cédait à la société un soi-disant « droit » d'exploitation de 100.000 mètres cubes de bois de chêne dans les forêts d'Ismidt (Anatolie). Ce bois devait être amené à Dunkerque. De plus, MM. M... frères, négociants à Lille, auraient acheté ces 100.000 mètres cubes. Or, il n'y avait là que promesse conditionnelle d'achat...

On se servit donc de ce prétendu droit d'exploitation et de cette promesse d'achat pour allécher les souscripteurs.

On s'aperçut à la publication des statuts que M. W... l'obligeait « à faire consentir à la société par le gouvernement ottoman, l'exploitation de ces 100.000 mètres cubes de bois. Ce n'était plus la même chose.

M. W... se vit octroyer pour ces apports 127.000 fr. « à payer au gouvernement ottoman », à titre de cautionnement, 20.000 francs pour le remboursement de ses frais d'études et démarches, 2000 actions de la société et 30 % des bénéfices.

Les 4000 autres actions furent placées un peu de tous côtés. Plusieurs officiers de la garnison de Dunkerque souscrivirent pour un total de 40.000 fr. ; MM. D... et R... pour 25.000 fr. chacun, et B... frères pour 10.000 fr: Il y eut quantité d'autres souscriptions de 6000, 5000 et 4000 fr. 343.000 fr. furent versés de la sorte... On disait que MM. Constans, ambassadeur et Trystram, sénateur étaient actionnaires pour 50.000 francs chacun.

Le prospectus disait que les 100.000 mètres cubes de chêne devaient donner 12 millions 640.000 fr. de bénéfice.

Mais il y eut alerte : un souscripteur eut des doutes sur le droit d'exploitation ; vite, quelqu'un fut dépêché en Turquie et en revint avec un firman de concession pour une forêt située de l'autre côté du Golfe d'Ismidt, éloignée de la mer et inexploitable.

MM. Dollfus et Scheffer, de Paris, déposèrent une plainte. Les livres furent examinés par le Parquet ,mais sur la présentation du firman précité, ces documents étaient restitués.

Il y a quelque temps de nouvelles plaintes surgirent. M. Destiker, juge d'instruction, ouvrit une enquête et décida plusieurs arrestations.

Celles-ci furent opérées dimanche, au siège social de la Société, rue de l'Ecole-Maternelle, à Dunkerque, où s'étaient réunis avec les administrateurs une trentaine d'actionnaires.

M. Destiker arriva peu après l'ouverture de la séance, et fit l'appel de huit noms. Un des appelés n'était pas encore arrivé. Il parut peu après. Les huit personnes se rendirent au Palais de Justice, six furent relâchées ; MM. B , de Paris, et Eugène H..., de Dunkerque, administrateurs, étaient maintenus en état d'arrestation. Ils furent conduits à la prison en voiture de place. M. Bret, commissaire, et trois agents en civil avaient accompagné M. Destiker.

En plus des plaignants, il y a des parties civiles : MM. Guinguet, Delourme, E. Gevaere et Choquet.

M. W..., qui a déjà eu affaire à la justice pour de pareilles opérations, se trouverait en Turquie.

On reproche aux inculpés la rédaction différente de deux actes de Société : dont le deuxième passé en avril 1907, quelques jours avant la réunion des actionnaires, était inconnu d'eux ; les souscriptions fictives, et la disparition des fonds, 120.000 francs ont été dépensés pour frais de constitution ; M. B... aurait touché pour sa part 40.000 fr.

Ajoutons que tous les livres et papiers de la Société ont été saisis.

## Les victimes du froid

**A AMZIN**

Philoméne Dutouquet, 50 ans, est tombée inanimée en se rendant dans sa chambre. Elle est morte peu de temps après, des suites d'une congestion causée par le froid.

**A HAZEBROUCK**

Un enfant de douze ans, Georges Salle, qui glissait sur le canal avec ses camarades, est tombé et s'est fracturé la cuisse.

**AU QUESNOY**

M. Donay, couturier, revenant de la Grande-Place, vers huit heures du soir, a glissé sur le trottoir devant la maison du secrétaire de mairie, est tombé, et, dans sa chute, s'est fracturé le pied.

## LES LISTES ÉLECTORALES

Voici les délais dans lesquels auront lieu, en 1908, les diverses opérations concernant la révision des listes électorales :

1° Préparation du tableau de rectification, du 1er au 10 janvier ;

2° Délai pour dresser ce tableau, du 10 au 14 janvier ;

3° Publication du tableau de rectification, le 15 janvier ;

4° Délai pour les réclamations, du 16 janvier au 4 février, à minuit ;

5° Délai pour les décisions de la commission chargée du jugement des réclamations, produites contre la teneur du tableau, du 4 au 9 février ;

6° Délai pour notifier aux intéressés les décisions de la commission, du 9 au 12 février ;

7° Délai d'appel devant le juge de Paix, du 12 au 17 février.

8° Délai pour les décisions du juge de paix, du 17 au 27 février.

9° Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, du 27 février au 2 mars ;

10° Délai d'appel en cassation, du 2 au 12 mars ;

11° Clôture définitive de la liste, le 31 mars.

## L'échauffement au N° 5 de Courrières

Ce n'est plus un simple échauffement, paraît-il, mais le feu, qui menace de prendre des proportions inquiétantes, dans la veine Marie Nord-Ouest du n° 5 de Courrières.

Plusieurs fois, des ouvriers qui approchaient du foyer supposé de l'incendie ont dû reculer à cause des gaz et de la fumée. MM. Wittier, ingénieur, Eugène Sylvestre, surveillant et son frère, furent même pris d'un commencement d'asphyxie et il fallut leur porter secours.

Le délégué Lemal a établi le rapport suivant, le 4 janvier :

Ayant appris que plusieurs ouvriers et le surveillant Sylvestre avaient éprouvé un malaise dans la nuit du 3 au 4 et l'ingénieur Wittier dans la matinée du 4 je suis descendu à 2 heures du soir au niveau de 228. Je me suis dirigé sur les travaux du feu de la veine Marie par la voie du 2e plat. A mon arrivée, j'ai remarqué à la voie en ferme de la taille Montreuil un fort dégagement de gaz. L'exploitant pour permettre aux ouvriers de travailler, a dû mettre un ventilateur aspirant les gaz au fur et à mesure qu'ils se dégageaient de ladite voie nouvellement prise et les chassant dans le retour d'air.

J'ai continué vers la voie en ferme, provenant de la taille Roger. J'ai remarqué également un fort dégagement de gaz. Je suis revenu par le retour d'air donnant accès au long treuil Marie ; j'ai visité les emplacements des gros barrages. Revenu au niveau 260, par le couloir du long treuil de la veine Marie, à l'accrochage, j'ai eu la bonne fortune de voir MM. Léon et Heurtaux, accompagnés de M. Guerre, ingénieur principal de la Compagnie. M. Léon m'a appris qu'il allait voir M. Lavaurs, pour prendre une décision concernant les gros barrages auxquels il faudra probablement avoir recours.

Signé : Alfred LEMAL

La question des barrages a été sérieusement examinée, dimanche matin, dans une réunion à laquelle assistaient les ingénieurs de l'Etat et ceux de la Compagnie.

Ils ont été unanimes à déclarer qu'il y a lieu de construire d'urgence de gros barrages pour étouffer le feu et écarter tout danger.

Les travaux sont amorcés, mais ils sont loin d'être terminés.

Ils dureront plusieurs mois.

## La communion quotidienne

### UN TRACT GRATUIT

Un catholique généreux, désireux de voir répandre dans toutes les familles les instructions de Notre Saint-Père, le Pape Pie X, sur la Communion quotidienne, nous a demandé de mettre gratuitement à la disposition de MM. les Curés, un petit tract, tiré à 150.000 exemplaires, et contenant les principaux passages des décrets sur la **Communion quotidienne** et sur la **Confession**.

Une affiche, qui ne peut être affichée qu'à l'intérieur des églises, chapelles, patronages et salles de réunions, reproduit les mêmes décrets. Nous la mettons également à la disposition de MM. les Curés.

—o—

**Nota.** — 1. Les commandes peuvent être adressées dès maintenant à nos bureaux, **15, rue d'Angleterre, Lille** ; elles seront servies d'après leur ordre d'arrivée.

2. Ceux de nos amis qui ont un colis de « Croix », soit quotidien, soit hebdomadaire, recevront gratuitement les tracts demandés, en une ou plusieurs fois — dans leurs colis.

3. Les personnes qui ne reçoivent pas de colis, auront à supporter le coût d'un postal qui s'élève à :

0,60 de 1 à 3 kilos, en gare
0,80 de 3 à 5 kilos —
1,25 de 5 à 10 kilos —

4. Un kilo contient environ 350 tracts.

## Enfants brûlés

**A QUESNOY-SUR-DEULE**

**Une enfant brûlée vive.** — Samedi matin, la petite Isabelle Plouy-Choquerieaux avait été laissée chez elle avec d'autres enfants, par Mme Delobel-Pouille, qui la surveillait en l'absence de sa mère.

L'enfant joua près du foyer et mit le feu à ses vêtements.

Elle s'enfuit dans la cour, mais l'air ne fit qu'activer le feu et, malgré les secours des voisins, elle fut brûlée horriblement.

Isabelle Plouy reçut les soins d'un docteur, mais elle succomba, dans la soirée, à l'hospice, où elle avait été transportée.

**A VALENCIENNES**

**Un jeune garçon brûlé.** — Le jeune Marcel Wéry, âgé de 10 ans, dont les parents sont choristes au théâtre, et demeurant place d'Armes, dans un appartement de la maison Vandeville, était seul dans sa chambre, samedi, vers midi, vêtu d'une simple chemise de nuit. Il s'approcha trop près du poêle et le feu se communiqua à son vêtement. Le pauvre enfant s'enfuit dans l'escalier en appelant au secours.

M. Bricart et Mme Vandeville accoururent et purent rapidement étouffer les flammes, mais déjà le pauvret portait de graves brûlures aux avant-bras, à la tête, au dos et au ventre. Son état est assez grave.


THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR PURGATIF


## LILLE

## LE COU PELÉ

Vous rappelez-vous la fable du Loup et du Chien ? Le loup aperçoit au cou du chien des poils usés et lui en demande la cause.

Et le pauvre chien d'être obligé d'avouer qu'il est de temps en temps attaché.

Et le loup de s'enfuir bien loin, pour ne pas subir pareil esclavage.

Eh bien ! à Lille, la liste des candidats socialistes porte au cou la trace d'un collier.

Le F∴ Delesalle, en la prenant sous sa protection, lui a passé au cou le collier maçonnique : celui que porta huit ans la municipalité qui tyrannisa Lille de 1896 à 1904.

De cette période nous avons le souvenir de tracas anticléricaux, tels que l'affaire du Dieu-de-Marcq et du cortège religieux des funérailles.

Il fallait bien marcher : la Loge tirait sur le collier, et les citoyens marchèrent et en furent pour les frais à la charge de la Ville.

Quant aux réformes sociales, les plus notables sont des subventions à des syndicats politiques, des travaux de voirie pour le plus grand bonheur de certains camarades et des finances où l'on juge préférable de ne pas voir tout à fait clair, tels les comptes d'enfants prodigues.

Quant aux travailleurs, la vue du cou pelé par le collier maç∴ doit suffire à leur bonheur.

C'est le F∴ Delesalle qui l'a imposé, et il ne lâchera pas la chaîne : c'est un patron radical, et il a déclaré qu'il ne pouvait se soumettre à la discipline des « Unifiés ».


PIANOLA — OUVERTURE des Salons du Pianola, 24, r. Esquermoise, LILLE.


## Bloc-Notes

PETITS FEUILLETONS

**LES ROIS**

C'était hier jour des Rois. Dans le temps jadis, cette date était impatiemment attendue des ménagères, qui recevaient leurs étrennes des fournisseurs. La mode se perd, les marchands ne craignent plus suffisamment pour faire des cadeaux à leur clientèle.

C'est malheureux ; mais quand on fait se jeter la tête contre le mur, ça n'avance rait à rien.

On reste pourtant fidèle à la coutume de « tirer les Rois », et, à ce sujet, permettez-moi de vous raconter la farce qui fut faite à deux de mes bons amis.

Ils avaient pour camarades une bande de gais lurons, qui « la connaissaient dans les coins ». Il s'agissait de faire payer à chacune des deux victimes du coup monté une bouteille de champagne. Ils pouvaient le faire : l'un est assez fortuné et l'autre ne fait jamais droguer les gens quand il faut leur prouver sa générosité.

Au dessert, on fit passer la corbeille avec les petits carrés de papier désignant le fou, le roi, l'échanson, etc.

Celui qui ne fait jamais droguer (voir plus haut) tira le billet du Roi. Il dut faire verser le champagne.

Les rôles avaient été bien distribués, les fonctions de chacun avaient été indiquées et la corbeille ne contenait que des « Rois ». Celui qui ne fait... etc. ne pouvait échapper aux honneurs de la royauté.

On distribua ensuite les quartiers de tarte, et le « monsieur fortuné » trouva la fève traditionnelle. On but une bouteille à sa santé et à ses frais.

Or, chaque quartier renfermait une fève et les farceurs avaient eu soin de dissimuler la leur.

Le plus beau de l'histoire c'est que l'ami fortuné avait prêté un tapis qui fut placé sous la table du festin.

Le lendemain, quand il vint reprendre son bien, il trouva, gisant sur la précieuse étoffe, toutes les fèves jetées par ceux qui l'avaient attrapé.

Le « Roi » fut, lui aussi, plus tard, mis au courant du tour qu'on lui avait joué.

Mais comme ce sont deux bons garçons, farceurs eux-mêmes à l'occasion, ils ont ri et ont promis de prendre leur revanche.

Gare aux autres !

O. SCIE.

## Il pleut !
## Ça glisse...
## On tombe !

On ne peut plus se fier ni aux choses, ni aux gens !

Le Vieux Major nous annonçait une température voisine de la normale, le baromètre et le thermomètre avaient accordé leurs pronostics pour nous marquer un beau fixe, tous se sont et nous ont trompé.

Joli le beau fixe! D'abord le vent a entraîné dans une ronde folle la poussière et les bouts de papier stationnant sur les pavés, puis la pluie a fait son apparition.

Oh ! cette pluie ! A peine était-elle tombée qu'elle se congelait pour le plus grand mal de l'équilibre humain.

Que de gens se sont trouvés sur le ventre ou sur le dos avec une rapidité dont ils ne se croyaient pas capables.

Et les poivrots, ont-ils dû maudire le verglas qui leur a valu des fluxions de pavé.

Tout le monde se plaignait et nous avons pu saisir au vol la conversation suivante tenue par deux amis :

— Que les chemins sont difficiles par ce temps glissant ! Voilà deux fois que je tombe !

— Tu trouves les chemins difficiles ? Mon avis est qu'ils ne sont pas dégoûtés Le visage « sous tes reins » les a embrassés deux fois déjà ! Pense donc s'ils ont dû recevoir de pareilles faveurs de beaucoup de personnes, ce qu'ils doivent en faire une bouche en cœur !

— Tu ne rirais pourtant pas, si tu dégringolais à ton tour !

Et ils se quittèrent.

Nous sommes en période de dégel, la pluie continue à tomber. Après les pavés propres, nous allons avoir la boue !

Vivement le printemps !

***

En raison de la température, les cars électriques ont, pendant toute la journée d'hier, subi de nombreux retards ou de nombreuses pannes.

Les voyageurs, cependant, n'ont pas trop protesté, car, malgré le défaut de chauffage et le retard, ils préféraient se trouver dans un tramway que de manquer de se casser une jambe.

On nous assurait hier soir que des mesures sérieuses seraient prises par la Compagnie pour éviter le retour de pareils incidents.

***

En raison du verglas, de sages mesures de prémaution avaient été prescrites par la police ; dans plusieurs quartiers, les agents ont invité les riverains à jeter du sable ou des cendres sur leurs trottoirs.

Malgré cela, de nombreuses chutes se sont produites.

Jusqu'ici, on ne nous signale qu'un accident ayant un caractère de gravité.

M. Chouzy, procureur de la République, en passant, vers cinq heures du soir, rue Puebla, est tombé. Conduit en voiture à son domicile, rue Louis-Faure, M. Chouzy a reçu les soins d'un docteur.

On croit à une fracture de l'épaule droite.

**COURS GRATUITS**
**DE LA RUE AUBER**
**ET DE LA RUE DU CHAUFOUR**

Afin d'instruire et distraire les nombreux élèves des Cours du soir, le Syndicat a décidé de leur faire donner plusieurs fois, dans l'année, des conférences. La première conférence sera donnée à l'I. C. A. M., rue Auber, 6, le mardi 7 janvier, à huit heures un quart. M. le docteur Leulière y parlera des « Habitations ouvrières ». La compétence de l'éminent professeur assure d'avance un grand succès.

Pour récompenser l'assiduité et le travail des élèves, une tombola leur sera gracieusement offerte à l'issue de la conférence.

Les jeunes gens qui désireraient suivre les cours pendant l'année 1908 sont particulièrement invités. Ils pourront se procurer une carte d'entrée, rue Auber, 6.

AVIS IMPORTANT. — Les cours recommenceront le mercredi 8 janvier, à huit heures un quart ; on recevra de nouvelles inscriptions.


PRINCESSE MAKOKO Parfum nouveau Victor VAISSIER


---

FEUILLETON 41

## L'HÉRITAGE DE CLAIRE

*par Mme Charles PÉRONNET*

Il est inutile d'essayer de peindre les impressions des trois cousins en lisant l'intéressant récit de l'évolution morale de Ludovic. Mademoiselle Delphine, bien qu'un peu marrie de ce qu'elle nommait tout bas la « déchéance » du marquis de Salvaire, devenu éleveur de chevaux, jouissait délicieusement de la pensée que son frère bien-aimé était innocent de l'acte méprisable qu'elle lui imputait. C'était sans le savoir qu'il avait dépouillé Claire, puisqu'il croyait naïvement user de ses droits de co-héritier en emportant les cent mille francs heureusement restitués.

Bruno commençait à voir clair dans l'état de sa sœur, depuis qu'il comprenait quelle effroyable angoisse la pauvre fille avait supportée en silence. Il avait cependant quelque peine à lui pardonner ses soupçons à l'égard de Ludovic.

« Quand bien même toutes les apparences auraient été contre lui, je n'aurais pas cru un Salvaire capable de voler », se disait-il avec une généreuse indignation.

Mais l'heure n'était pas aux récriminations inutiles : deux choses demeuraient seules : l'exil de Ludovic, qui pouvait devenir pour lui une épreuve régénératrice, et la grosse fortune de Claire, qui, dans la pensée du docteur, l'éloignait irrémédiablement des siens.

La jeune fille le regardait avec des yeux d'anxiété, lisant sur son visage le combat qui se livrait en lui. A la fin elle n'y tint plus, et mettant doucement sa main dans la sienne :

— Qu'importe un peu d'argent ? Pensez-vous que mon parrain aurait fait mon bonheur si son legs généreux ne réussit qu'à me séparer de vous ?...

Et, comme il hésitait encore, elle ajouta malicieusement :

— Je sais que vous avez devant vous un superbe avenir, Ludovic est en passe de faire fortune, si vous refusez de m'épouser, je croirai toute ma vie que je vous ai paru un parti trop modeste.

Bruno, vaincu par cette tendre insistance, porta à ses lèvres la petite main qui serrait la sienne, et tous deux s'approchèrent de Delphine.

— Voulez-vous m'aimer un peu ? murmura Claire.

— Je vous aime déjà, mon enfant, répondit-elle attendrie. Dieu bénisse votre union et qu'il me donne la joie de voir un jour courir, dans le parc de la Galice, de nombreux héritiers de notre nom... Qu'il daigne aussi nous réunir tous un jour, ajouta-t-elle en essuyant quelques larmes.

Les deux fiancés s'en furent alors rejoindre Madame de Lisol ; ils la trouvèrent sur sa terrasse, les yeux fixés sur le clocher de Saint-Sauveur, où le soleil mettait des touches dorées.

Soudain s'éleva dans l'air une voix puissante qui les fit s'incliner tous trois ; l'Angelus du soir sonnait à Saint-Sauveur et ils s'unirent dans une commune prière de reconnaissance et d'amour.

XV

Quelques années ont passé sur les événements que nous venons de raconter, le temps a apporté pour chacun ses inévitables modifications.

Mademoiselle Delphine, qui s'est rétablie comme par miracle, a repris toute son activité et règne en souveraine dans le bel hôtel de la rue Grande-Horloge, toute sa famille s'y réunit pour Noël. Chaque été elle la reçoit à la Galice et jouit en bonne propriétaire de la prospérité qui l'entoure. Mizon est toujours à son service, et la vieille Ariégeonne seconde avec le même dévouement que jadis le secret penchant de sa maîtresse à l'économie.

Bruno et Claire sont déjà de « vieux mariés » ; ils sont entourés de superbes enfants. Un beau Ludovic vif et ardent comme son parrain, un petit Alex confiant et joyeux, une douce fillette que ses grands frères chérissent et tourmentent avec une égale ardeur ; enfin, le dernier venu, un bébé de quelques mois qu'on a nommé Maurice en souvenir du bon général.

Le docteur de Salvaire a vu croître sa renommée, il a pu réaliser son rêve et abriter sa nichée dans une charmante maison, située au milieu d'un beau jardin, non loin des grands arbres du Prado.

L'oncle Edouard vient y passer tous les hivers ; ses rhumatismes s'en trouvent fort bien. Il a fait, dit-il, un nouveau bail avec la vie pour jouir de la félicité de ceux qu'il appelle ses enfants.

Mariette est là aussi, active et grondeuse, car les quatre lutins lui donnaient fort à faire, tout en aimant beaucoup la « bonne de maman ».

C'est dimanche, la journée s'achève, une de ces belles journées d'automne si radieuses dans ce pays privilégié. Toute la famille est installée sur la pelouse et applaudit aux jeux des enfants qui font avec leurs amis une bruyante partie de barres.

Madame de Lisol s'est dérobée un instant à ses malades, pour venir, comme chaque semaine partager le dîner de famille. Mademoiselle Delphine vient d'arriver : elle est imposante autant que jadis ; mais son humeur s'est adoucie ; elle gâte follement ses neveux et sa nièce. Elle apporte des nouvelles de Ludovic : celui-ci a tenu sa parole et s'est créé en Australie une situation sérieuse et assurée. Cette fois-ci, sa lettre est doublement bien reçue, car il annonce enfin sa prochaine visite.

De petits cris joyeux se font entendre et tout le monde se tourne vers le perron où Claire vient d'apparaître, tenant dans ses bras le petit Maurice, qui a terminé son sommeil. Notre héroïne a perdu l'expression enfantine de sa physionomie ; elle a de nombreux soucis et de nombreux devoirs ; mais son joli visage s'est embelli du doux rayonnement de sa maternité.

Son mari s'élance à sa rencontre pour la décharger de son fardeau et tous deux s'arrêtent un moment pour contempler ensemble cette réunion fortuite de tous ceux qu'ils aiment.

Mariette vient de servir le goûter, et ses tartines sont prises d'assaut par une bande de jeunes affamés. Puis les enfants se dispersent dans le jardin, égayant les bosquets de leurs vêtements clairs.

— Comme nous sommes heureux, Bruno ! murmure la jeune femme, et que la Providence a été miséricordieuse à notre endroit. T'avoir rencontré durant ce séjour en Provence qui me semblait un exil, n'est-ce point encore le meilleur lot de l'héritage de mon parrain ?...

Bruno sourit sans répondre ; mais son regard dit assez qu'il a trouvé, lui aussi, le bonheur dans la pure tendresse de Claire....

*FIN*


LIRE DEMAIN

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE



Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. « Croix du Nord », 15, r. d'Angleterre, Lille